

Il y a sept ans, nos Combattants forçaient l'Allemagne à demander grâce

Dix-septième année. - N° 6.101

ABONNEMENTS :			
	EN AN	EN MOIS	EN JOURS
N° 100 et limit...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

MERCREDI

11

NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

Oui ! les morts vont vite... Mais ils nous commandent

Par Jacques PÉRICARD

Par Pierre HÉRICOURT

Tant qu'a duré la guerre, tant que les cimetières du front se sont trouvés confondus avec nos cantonnements, tant que les croix isolées ont marqué les étapes de nos montées en ligne, tant que nous avons vécu dans la présence constante des morts « eux, les vivants de de la veille, nous, les morts du lendemain », nos morts ont été honorés, glorifiés, aimés, choyés ; nous les avons mêlés à tous nos entretiens, à toutes nos pensées ; leur souvenir était devant la fenêtre de notre âme comme un rideau de gaze noire frangé de pourpre.

Puis ce fut l'armistice, la reprise de la vie qu'on nomme normale, l'enlèvement dans les habitudes, les soucis, les mesquineries, les luttes d'avant-guerre. Comme ils ont été vite oubliés, les morts !

Il est de quelques mois le scandale du cimetière d'Ypres : ces tombes à demi ouvertes, ces cadavres entassés sans sépulture, dans une cabane aux ais disjointes.

Un scandale parmi vingt autres. De vingt endroits du front nous parviennent d'analogues cris d'alarme. Aux Dardanelles, à Salonique, en Allemagne, en France même, les tombes de nos morts sont laissées à l'abandon. Mais il y a pis.

On permet à des embusqués notoires de discourir à des inaugurations de monuments aux morts et Léon Bérard se spécialise dans ces profanations jusqu'à ce que nos protestations véhémentes le rappellent à la pudeur.

L'année dernière à Chatin, cette année à Clichy, le maire interdit aux anciens combattants de se rassembler devant le monument aux morts le jour de l'armistice. On veut bien leur permettre de pénétrer dans le cimetière, mais un par un, timidement, honteusement, comme s'ils se cachaient pour accomplir une action honteuse.

Une action honteuse, c'est le mot. On tient comme un déshonneur le fait

de s'être battu, le fait d'avoir été tué, le fait d'avoir été blessé à la guerre.

Quant un grand mutilé se réclame de sa carte de priorité pour monter le premier dans une voiture publique, la foule murmure : « De quel droit, celui-là ?... »

Avoir été blessé, c'était, pendant la guerre, un titre. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une tare. La réprobation englobe tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu leur part dans la grande épopée. Les mutilés, les ascendants, les veuves, les orphelins, meurent de faim.

Dans les administrations publiques et privées, l'embusqué est roi. L'embusqué René Besnard représente la France à Rome. Sur vingt parlementaires en vue, ministres, gouverneurs, présidents ou rapporteurs de grandes commissions, on compte douze embusqués. L'embusqué Maurice Rostand a choisi Guynemer comme héros d'une de ses pièces et personne n'a protesté. Pour obtenir justice, les mutilés doivent se mobiliser contre les parlementaires, comme ils se sont mobilisés en 1914 contre les Boches. On dénie aux religieux anciens combattants les droits que possèdent les banqueroutiers, les déserteurs, les traîtres, quand l'armistice les a couverts.

De cette méconnaissance des morts et de leurs ayant-droit provient tout le malaise qui pèse sur notre pays.

Qu'on ne se laisse pas prendre aux manifestations extérieures du culte des morts, aux belles phrases, aux gestes emphatiques. Ces mots, ces gestes, sont dits ou accomplis par routine, mais ne viennent pas des profondeurs du cœur.

Nous avons eu trop de gloire, nous avons été submergés par la gloire ; nous en avons été rassasiés, saoulés et nous n'en voulons plus, ce seul mot nous donne la nausée.

Cependant un peuple ne peut se pas-

ser de gloire. Elle lui est nécessaire, comme à un individu la fierté.

Un individu qui perd sa fierté perd également le souci de sa réputation, puis le souci même de ses vêtements et de sa propreté physique. On rencontre à Paris de ces épaves lamentables dont le seul travail est la recherche des sous quotidiennes et des mégots qui occuperont les intervalles.

Un peuple qui renonce à sa gloire renonce par là même à ce qui est sa raison d'être, il se marque lui-même au front pour l'abattoir.

Renoncement au culte des morts, renoncement à la gloire, les deux renoncements vont de pair. Les non-combattants ont donné l'exemple du premier, les combattants l'exemple du second.

Oui, on trouve aujourd'hui des combattants qui se sont laissés à ce point influencer par les embusqués qu'ils ont honte de s'être battus, qu'ils évitent de parler de la guerre, et que s'ils en parlent, c'est pour s'arracher de leurs propres mains la couronne de laurier.

Il est un journal d'anciens combattants, parmi les plus répandus, qui s'est spécialisé dans les attaques contre les généraux. A l'en croire ils furent tous ou des imbéciles ou des brutes sanguinaires.

D'autres journaux d'anciens combattants mènent une campagne acharnée contre les conseils de guerre et ils auraient raison s'ils ne visaient que certains conseils de guerre, mais ils les englobent tous dans une réprobation semblable. Tous, à les croire, ne prennent que des officiers fermés à la justice et avides d'exécutions sommaires.

Et comptez les anciens combattants qui portent leurs rubans !

Le pessimisme n'est pas de mise quand un peuple comme le nôtre est en cause, un peuple dont l'honneur a tou-

jours eu raison des pires adversités, des pires épreuves.

Nous nous sommes précipités volontairement en bas des cimes où nous avons élevé la guerre. La chute fut effrayante et elle continue. Elle ne continuera pas toujours. Un moment viendra bien où nous serons avertis par le froid de l'abîme. A ce moment-là, nous nous ressaisirons, nous nous raccrocheront aux aspérités, nous aurons honte de notre déchéance.

Mais nous ne sommes pas tombés assez bas encore. Nous n'avons pas été assez humiliés, nous n'avons pas assez souffert.



Oh ! oui, les morts vont vite. Les pauvres morts. En notre siècle épouvantable, ils sont gênants, les misérables ! Ils sont les témoins indiscrets de la guerre déchainée par un peuple sauvage, des sacrifices faits pour en venir à bout, du sang versé, des vies détruites, des efforts surhumains pour reprendre lambeau par lambeau notre terre envahie, maison par maison nos villages détruits.

Ils sont là et nous regardent faire depuis sept ans, sans comprendre pourquoi les survivants agissent comme des fous. La victoire perdue, la France ruinée, la faillite bientôt. Hindenburg à Berlin, Caillaux à Paris.

Ah ! ces deux noms résumant bien le bilan d'une année. Ils sont l'aboutissement d'une politique d'abandons suivie depuis l'armistice du 11 novembre. Ils sont aussi le présage de maux épouvantables qui s'accroissent sous notre ciel de France, si nous ne savons pas, dans un avenir immédiat, énergiquement et brutalement réagir.

Hindenburg à Berlin, c'est la guerre

qui revient, c'est la revanche allemande qui se prépare...

Hindenburg à Berlin, c'est le déclenchement de la révolte d'Abd-el-Krim, c'est la guerre du Maroc, c'est la rébellion des Druses, c'est demain la guerre en Syrie et peut-être la perte de l'Asie-Mineure... avant la nouvelle offensive sur Metz et Verdun.

Pourquoi en sommes-nous là ! C'est peut-être, c'est sûrement parce que les morts sont allés trop vite, parce que nous avons oublié la leçon de leur sacrifice, parce que nous n'avons pas voulu venger ou honorer leur mémoire, parce que nous les avons délaissés dans les champs de repos où ils ne peuvent dormir, torturés à la pensée de sentir les lourds camions et l'artillerie allemande s'approcher et leur passer une fois encore sur le corps.

C'est parce que les déserteurs et les traîtres sont rentrés, parce que les Malvy et les Marty sont députés, parce que les profiteurs de guerre n'ont pas rendu ce qu'ils avaient volé, parce que les voleurs ont été amnistiés.

C'est parce que les anciens combattants eux-mêmes ont voulu se griser pour oublier les peines et les souffrances, parce qu'ils se sont mis à danser et que, lorsqu'ils s'oubliaient dans le plaisir au milieu de la ronde folle, ils ne voaient pas se lever autour d'eux les pauvres corps sanglants et défigurés de ceux qui sont tombés au cours des assauts meurtriers et des macabres danses.

On a voulu oublier les morts et les morts se vengent ! Ils sont plus forts que les vivants sans âme, les survivants dégénérés, les enfants de la victoire manquée. Ils nous feront ployer le genou devant leurs tombes et se traîneront de douleur dans les cimetières ; les anciens combattants dégrisés flagelleront les femmes avec lesquelles ils dansent, avant de repartir au devant de l'envahisseur. Et sur le chemin de la frontière,

ils trouveront les croix de bois de ceux qu'ils ont trahis. Oh ! remords et vengeance des morts !

Ces réflexions, je les ai faites, l'autre jour, en constatant l'état de lamentable abandon où sont les cimetières du front. Aucun de ces cimetières n'est digne des grands morts qui y reposent. La plupart sont dans un délabrement tel qu'ils font honte et qu'on a le rouge au front lorsqu'on y pénètre. Les croix de pauvre bois blanc ne tiennent plus, les noms qui furent peints dessus sont devenus invisibles, les Français connus qui dorment là, deviennent peu à peu des morts anonymes. C'est une honte pour un pays comme le nôtre. Il y a plus d'un an, j'ai dénoncé le scandale du cimetière français d'Ypres-Saint-Charles où reposent nos camarades qui combattirent sur l'Yser en 1914 et lors de la première attaque allemande par les gaz asphyxiants en avril et mai 1915. Un colonel, trente officiers et des milliers de soldats sont couchés en cet endroit, où les croix tombent en pourriture, où les tombes ne sont même pas tracées. Ce cimetière est toujours dans le même état. Rien n'a été fait pour le rendre digne des combattants magnifiques qui y reposent.

Qu'on le veuille ou non, c'est le signe de la décadence d'un pays, surtout quand ce signe pourrait être multiplié par vingt ou trente exemples semblables en commençant par le mont Kemmel et en finissant par la Lorraine et l'Alsace. Si j'ai le temps et la possibilité de le faire un jour prochain, je ferai le pèlerinage des tombes du front, des cimetières de la grande guerre, et je crierai leur lamentable abandon.

Tout ce qui nous est arrivé de fâcheux, toutes nos désillusions et toutes nos abdications viennent de là.

Nos morts, nos pauvres morts, nos morts sacrés, nous forceront bien un jour à nous souvenir, à nous redresser et à vaincre. Pierre HÉRICOURT.



11 Novembre 1925

A. Jolby

Allier, Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne

11 novembre 1925

Le programme de Painlevé ne tient pas debout

Il est bâclé sans tenir compte des réalités

Ce qui est vraiment stupéfiant, ce n'est pas que les démolisseurs, qui poursuivent la destruction systématique de toutes les forces de la France, produisent des projets de ruine financière systématique. Ce qui confond l'entendement, c'est qu'il se trouve des Français patriotes, assez naïfs ou assez sots pour croire que nous en sommes encore à l'heure des équivoques et des petites lâchetés. Nous allons à la débâcle. Toute mesure qui n'arrête pas radicalement la chute, la favorise. Et la plus dangereuse est celle qui prétend enrouler les illusions. Il ne manque plus vraiment aux bons Français qu'à se compromettre encore une fois dans la fameuse théorie du « moindre mal ». C'est pour le coup que les destructeurs auraient la partie belle, de dénoncer la faillite des reconstruc-teurs qui auraient perdu leur temps et leurs peines à se faire les précurseurs de la révolution et de l'anarchie.

Une constatation élémentaire aurait dû suffire à dresser tous les hommes de bon sens contre les improvisations de M. Painlevé. Le programme de M. Painlevé ne fait pas la moindre allusion à des économies. Eh bien, je vous le demande, quand une nation, comme un particulier, va à déshonneur parce que, depuis des années, elle dépense plus que ses ressources, le premier mot du restaurateur ne doit-il pas être : « serrez les cordons de la bourse ».

Restreindre les dépenses à la mesure des disponibilités ; voilà la logique. C'est exactement le contraire de la méthode que l'on prétend suivre et qui gonfle les dépenses en se flattant de réaliser les recettes correspondantes par un coup de baguette magique. C'est-à-dire par l'inflation, car il n'y a pas d'autre moyen de dépasser les ressources réelles que de créer des ressources fictives.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'économies à faire dans un pays où les fonctionnaires pullulent, dans un pays où les monopoles et les industries d'Etat entraînent le déficit permanent. Un seul exemple. Plus de la moitié du budget de la marine, qui dépasse un milliard, est consacrée à employer, à des travaux purement inutiles, les ouvriers des arsenaux. Même gestion déplorable pour les Postes, télégraphie, téléphone, les tabacs, les automobiles, les alcools, les pétroles. Rien qu'à boucher ces fissures, on trouverait, sans rien ajouter aux charges des contribuables, une bonne part des milliards nécessaires à l'amortissement de la dette.

Le projet de M. Painlevé ne se contente pas de maintenir les causes du déficit qui conduisent fatalement à l'augmentation des charges, donc à la dévalorisation de la monnaie ; il poursuit systématiquement l'annéantissement de la matière imposable, donc l'étranglement de la poule aux œufs d'or.

C'est un fait reconnu par M. Painlevé lui-même, il y a trois mois que la limite des forces contributives du commerce, de l'industrie, de la classe moyenne ont été atteintes, sinon dépassées. C'est l'évidence même. Cette classe a subi l'amputation des quatre cinquièmes de son actif par l'effet de la dévalorisation de la monnaie. Et on dit que le prélèvement sur le capital n'a pas été fait. Cette classe subit le plus lourd poids des impôts, car c'est la seule qui ne puisse le rejeter sur l'employeur ou le consommateur. Elle s'est sacrifiée sans réclamation pour permettre aux producteurs de garder leurs valeurs d'or. Et ce sont encore les victimes que l'on prétend écorcher pour le plus grand bénéfice des éternels profiteurs.

Tous les systèmes que l'on discute ont coûté de commun qu'ils frappent exclusivement les seuls Français qui ont été contraints de limiter et de restreindre jusqu'à l'extrême limite, et les producteurs de richesses. Joli moyen, en vérité, de faciliter la reconstitution de l'épargne et l'abaissement du prix de la vie.

Le système de M. Painlevé ne peut fournir en apparence les milliards qu'il annonce qu'en escamotant d'avance la valeur de ces milliards par la multiplication de la monnaie. Il aboutit à l'inflation. Il commence d'ailleurs par elle.

Comme début, on demande, en effet, la bagatelle de neuf milliards de billets supplémentaires. Six pour alimenter la fameuse caisse d'amortissement et trois pour permettre au Trésor de doubler le cap de la fin de l'année. Et encore, les besoins de l'Etat ne sont-ils limités à ce chiffre qu'à condition de supprimer radicalement pendant deux mois tout crédit particulier. C'est mathématique. M. Painlevé demande à la Banque pour l'Etat deux milliards et demi de billets sans augmenter la marge d'émission. Or, celle-ci est atteinte à moins de trois milliards près. C'est-à-dire qu'il ne reste rien pour les besoins des banques, du commerce et de l'industrie. C'est pour le coup qu'on verrait une belle crise.

Tout cela ne tient pas debout. Tout cela conduit à la débâcle aussi irrémédiablement que tous les projets socialistes. Tout cela ne peut que tuer ce qui reste de confiance dans le pays à l'égard des dirigeants qui ont trompé toutes les espérances. Tout cela doit être repoussé par les bons Français dont le devoir est de signaler au peuple les seules voies de salut, celles qui ont permis aux nations voisines de se relever : la séparation radicale des finances et de la politique.

Les Présidents du Parlement déposent une palme sur la tombe de l'Inconnu

Paris, 10 novembre. — M. Herriot, président de la Chambre, Bouissou, vice-président, accompagnés du questeur, M. Saumande, sont allés déposer au nom de la Chambre, une palme sur la tombe du Soldat Inconnu.

La même cérémonie fut accomplie par M. de Selves, président du Sénat, accompagné du bureau de la Haute-Assemblée. A la Bourse, l'anniversaire de l'armistice a été



M. DE SELVES

marquée à 14 heures, par une interruption de deux minutes au cours desquelles les assistants ont gardé, tête nue, le silence.

Demain, les cours n'auront pas lieu dans les établissements d'enseignement.

les méfaits du plan Dawes

Bruxelles, 10 novembre. — Le gouvernement belge a été obligé de suspendre la réception des charbons allemands qui lui sont envoyés au titre des réparations et en vertu de l'exécution du plan Dawes.

D'après les chiffres fixés par la commission des réparations, il est impossible de se débarrasser du charbon livré au gouvernement. Les Belges qui ont besoin de charbon allemand s'adressent directement aux mines allemandes qui le fournissent à meilleur marché que celui que le Reich livre au gouvernement belge.

Le gouvernement a donc décidé de mettre un terme à cette espèce de dumping de la part de l'Allemagne.

On négocie entre Berlin et Bruxelles un accord sur cette controverse délicate.

Deux officiers allemands sont condamnés à mort par contumace

Amiens, 10 novembre. — Le 26 septembre 1914, le lieutenant de réserve Schultz, du 17^e régiment d'artillerie allemande, passait à Porquerencourt (Oise). Ses soldats voulaient piller la ferme Dumézil et violer Mme Rametz, belle-sœur du fermier. La protection du lieutenant fut demandée par Mme Dumézil. Pour toute réponse, Schultz déclara qu'il allait envoyer à l'hôpital le fermier blessé au cours de la résistance des pillards. Cependant il le fit fusiller et le corps fut trouvé le lendemain abandonné dans la carrière.

En août 1914, le colonel allemand Weige, commandant le 56^e d'infanterie, ayant rencontré une certaine résistance au passage d'un pont près de Berthenicourt et Allaincourt, fit placer douze habitants de ces localités dans un enfant de douze ans, de vant les soldats. Plusieurs furent tués et le colonel fit ensuite piller et incendier les deux villages. Le Conseil de guerre a condamné à mort par contumace, les deux officiers allemands.

Une protestation mémo en faveur des crédits des pupilles

Saint-Etienne, 10 novembre. — A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, la Fédération de la Loire des victimes de la guerre a voté une protestation contre la réduction des crédits qui prive les offices de pupilles de la Nation, des ressources indispensables à leur fonctionnement.

IL ENLEVE 500.000 FRANCS

Paris, 10 novembre. — On recherche un nommé Paquid, directeur de l'Agence Française, s'occupant de la vente des fonds de commerce, qui s'est enfui avec 500.000 fr. appartenant à sa clientèle.

Une portosse de pain est agorogée dans sa voiture

Chartres, 10 novembre. — Mlle Fichet, portosse de pain, faisait sa tournée en voiture lorsque le nommé Auguste Bauer, 39 ans, montait auprès d'elle, lui coupa la gorge à coups de rasoir. Le cheval s'arrêta devant la maison du premier client qui ne voyant descendre personne, s'approcha de la voiture et y trouva le cadavre de la jeune fille.

LA SEINE EST EN CRUE

Paris, 10 novembre. — On signale une légère crue de la Seine, due à la montée de son affluent, l'Aisne. Les barrages de Bezon, d'Andrézy et de Saint-Aubin, ont dû être abattus.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 10 novembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 11 novembre : Région Parisienne. — Temps un peu froid. Ciel couvert, brumeux, se dégageant. Vent calme, passant à Nord-Est à 7 mètres. Gelée la nuit. Minimum de température, environ 1°. Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne. Région du Massif-Central. — Beau temps, nuageux. Vent calme de Nord-Est à 7 mètres. Température en baisse. Gelée la nuit. Minimum de température, environ 1°.

LE CARTEL ACHÈVE DE SE DÉSAGRÉGER

Un amendement de Léon Blum ayant été repoussé les socialistes quittent brusquement la salle de délibération

On commente dans un sens l'achèvement de la Commission des finances contre le Gouvernement

Paris, 10 novembre. — Au Palais Bourbon : M. Herriot ouvre la séance à 15 h. 15. On valide l'élection de M. Boué, dans les Hautes-Pyrénées, et la Chambre vote d'abord des projets secondaires.

L'Assemblée adopte ensuite par 340 voix contre 221 les crédits nécessaires par la création de nouveaux ministères et sous-secrétariats d'Etat, après que M. Louis Marin eut critiqué la multiplication des départements ministériels. On revient alors à l'agriculture et M. Barthe signale l'insuffisance de notre enseignement agricole. Tandis que M. Barthe parle, M. Herriot appelé pour une cérémonie à la Tombe du Soldat Inconnu, cède le fauteuil à M. Bouilloux-Lafont, un des vice-présidents.

M. de Monicault souligne lui aussi l'insuffisance des crédits accordés. Le rapporteur, M. Compère-Morel vient dire ensuite le scandale de blés payés à bas prix aux paysans, en face du pain vendu très cher aux consommateurs. Il se plaint lui-même de la modicité des sommes affectées à l'enseignement agricole, et fulmine contre ceux qui laissent les terres en friche.

En passant, il marque l'échec complet des théories socialistes, lorsqu'il les applique en Russie à la terre. Les Soviets ont rétabli le salariat, et ont même laissé toute latitude quant au nombre d'heures de travail, s'inclinant ainsi devant les nécessités du labour agricole.

Ce n'est donc, montre le rapporteur, qu'une lente évolution et non un bouleversement réel comme le souhaitent les communistes, qui amoindriront le sort des travailleurs de la terre.

La controverse dure longtemps entre le rapporteur et l'orateur qualifié du communisme sur cette question, M. Jean Renaud. Pour conclure, M. Compère-Morel dit sa foi en l'avenir de notre pays, le premier de l'Europe, dit-il, et peut-être le premier du monde.

Après ce discours, l'Assemblée s'éclaircit de plus en plus, tandis que dans les couloirs, très animés, on commente dans le sens le plus fâcheux, l'hostilité de la commission des finances, envers les projets du gouvernement. La fin de la discussion est renvoyée à jeudi, et la séance est levée à 18 h. 25.

A la commission des finances

La commission des finances de la Chambre a poursuivi ce matin l'examen du titre premier des projets financiers. Elle en était restée hier à l'article 5, relatif à la contribution en ce qui concerne les entreprises industrielles et commerciales. Il a été adopté sans modification.

Avant d'aborder l'article 6, qui institue un super-impôt cédulaire de 15 % pendant 14 ans, sur les valeurs mobilières françaises ou étrangères, Léon Blum a présenté un amendement ainsi conçu :

En ce qui concerne les valeurs mobilières françaises, la contribution nationale est payable pour les actions, au moyen de la création de parts bénéficiaires créées au profit de la caisse d'amortissement et dont le droit à 15 % du bénéfice réalisé et à 15 % de l'actif net en cas de liquidation ou de cession, pour les obligations, au moyen de réduction de 15 % sur le capital nominal et de la création au profit de la caisse d'amortissement et d'obligations pour une somme égale au montant des réductions pratiquées. Ces parts bénéficiaires et obligations ainsi créées ne peuvent être aliénées par la caisse d'amortissement que par voie de rachat directement effectué par la société intéressée.

M. Bokanowski a fait observer des différences essentielles que présentait ce texte avec le paragraphe 1^{er} de l'article 6. Le texte du gouvernement prévoyait pendant 14 ans seulement, une augmentation de 15 % sur les revenus des valeurs mobilières alors que l'amendement socialiste préconise un relèvement de 15 % sur l'avoir des sociétés et de façon définitive.

M. Bokanowski conclut que M. Léon Blum prétend faire revenir la commission sur sa décision prise hier et repoussant la motion Vincent Auriol.

L'amendement de M. Blum, mis aux voix, a été repoussé par 16 voix contre 12.

Les membres socialistes de la commission se sont alors retirés pour délibérer en raison de l'attitude de plusieurs membres du cartel qui ont voté contre l'amendement Blum. Ils ont décidé d'abord de s'abstenir dans le scrutin sur l'article 6, et ensuite de porter le différend devant la réunion des groupes de gauche, qui doit se tenir cet après-midi avant la séance.

La question qui se posera à cette réunion sera de savoir si le cartel subsiste ou non.

Un coup dur pour le Cartel

La réunion des groupes de gauche prévue pour cet après-midi s'est tenue à 14 h. 30. M. Malvy a fait un exposé de la situation résultant du rejet de l'amendement Blum.

M. Dumesnil a insisté sur la nécessité du maintien du Cartel. M. Fallières a développé sa proposition de plafond unique et M. Loucheur a rappelé les grandes lignes de son système susceptible selon lui d'arriver

La famille Bonnot-Charreau, de Labergement-Sainte-Colombe

(Dix-sept enfants en dix-neuf ans de mariage)



Les époux Bonnot-Charreau, du hameau de Villargues, le mari aujourd'hui âgé de 48 ans et sa femme de 41 ans, ont eu dix-sept enfants en dix-neuf ans de mariage. Quatorze sont encore vivants : six garçons et huit filles qui entourent leurs parents sur une photo prise à 16 ans. Une fille est mariée dernièrement de genre est indiqué par une croix. M. Bonnot, entrepreneur, est le fils du maître de Labergement. (Photo GILLOT, Saint-Martin-en-Bresse)

Un regain d'activité de la part des rebelles se manifeste en Syrie

Londres, 10 novembre. — On annonce de Jérusalem que les rebelles syriens sont maintenant maîtres de tous les territoires situés au nord et au sud de Damas et que les Français sont maintenant confinés sur les quatre côtés. Les renforts français arrivent aussi rapidement qu'on peut les transporter, mais un grand nombre d'habitants de Damas, craignant que la ville ne soit assiégée se sont enfuis à Beyrouth.

Les rebelles conduits par Bakri se concentrent à Ratalami, au nord de Damas, et ceux qui ont pour objectif Hayati, s'efforcent d'atteindre Galla.

Le Caire, 10 novembre. — Des dépêches parvenues ici, annoncent que les troupes françaises prendraient l'offensive demain matin et une opération d'encerclement est en cours entre Damas et Homs, où deux régiments de cavalerie presseraient les forces de Bakri.

Encore un camouflet à P. P. P.

Reprenant l'article 6 du titre 1^{er}, la commission des finances a repoussé, par 12 voix contre 7, et quelques abstentions, les dispositions relatives à la taxation de la rente, ce qui réduit de 1 milliard et demi les ressources prévues par le gouvernement.

M. Painlevé veut tomber sur le champ de bataille

Les membres directeurs des groupes de gauche qui avaient suspendu leur séance pour attendre le résultat de l'entrevue que Malvy avait eue avec M. Painlevé, se sont réunis à nouveau sur la fin de l'après-midi.

Malvy a d'abord rendu compte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le président du Conseil. Il a indiqué notamment qu'ayant suggéré au président du Conseil de présenter un nouveau projet, il s'était heurté à un refus formel, ajoutant que le chef du gouvernement lui avait déclaré :

« Je ne veux pas fuir. Je tomberai sur le champ de bataille, s'il le faut ».

De nombreuses interventions se sont alors produites. M. Renaud en particulier a émis l'avis que le seul moyen d'en finir serait peut-être de provoquer un débat par une interpellation qui serait discutée dès jeudi à la Chambre, avec un ordre du jour présenté par le Cartel, précisant l'orientation à donner aux travaux de la commission des finances. Mais cette proposition n'a pas été retenue.

Après un débat où s'est manifesté le désir d'une collaboration étroite des groupes de la majorité avec le gouvernement, il a décidé de déléguer MM. Malvy et Cazals auprès du président du Conseil, pour lui demander instamment de présenter un nouveau projet de redressement financier, s'inspirant des directives et des vues qui se sont manifestées dans les réunions des groupes de gauche.

MM. Malvy et Cazals rendront compte de leur mission à une nouvelle réunion des groupes de gauche, qui se tiendra dans la soirée au Palais-Bourbon.

Chez le président du Conseil

Paris, 10 novembre. — Le président du Conseil a reçu une délégation socialiste composée de MM. Blum, Renaud, Vincent-Auriol et Bedouce, qui s'est refusée à toute déclaration.

L'intention n'est-elle pas aussi une rupture de contrat ?

Paris, 10 novembre. — On déclarait ce matin au ministère des finances, que le gouvernement restait hostile à toute consolidation des bons, en raison des conséquences que cela entraînerait par suite du manquement aux contrats intervenus entre l'Etat et le preneur.

La caisse d'amortissement

Paris, 10 novembre. — Après une mise au point, les services techniques des finances ont transmis ce matin à la commission les nouveaux textes sur le fonctionnement et les attributions de la caisse d'amortissement, textes qui tiennent compte des suggestions de la commission. Ils donnent à la caisse le droit de contrôle absolu sur l'emploi des fonds provenant de la contribution exceptionnelle.

Un nouveau projet Painlevé ?

Paris, 10 novembre. — Le ministre des finances a transmis à la commission des finances, un projet complétant le projet d'assainissement financier. Il envisage d'accord avec la commission, la question de la garantie du Trésor envers les contribuables à propos du recouvrement des impôts.

Crise de confiance

Paris, 10 novembre. — Le groupe de l'Union républicaine démocratique a voté un ordre du jour déclarant que, convaincu que la crise financière est avant tout une crise de confiance, et qu'elle ne peut être résolue que par un changement total d'orientation politique, le groupe décide qu'il ne peut accepter les projets du gouvernement.

UN HOMMAGE AU COLONEL DE PINEDO

Rome, 10 novembre. — Le colonel de Pinedo, sera proclamé jeudi prochain, citoyen honoraire de la ville de Rome.

L'ASSASSINAT DE PHILIPPE DAUDET

M. Edmond du Mesnil directeur du "Rappel" et M. Pierre Bertrand rédacteur en chef du "Quotidien" ne croient pas au suicide

Paris, 10 novembre. — Quatorzième audience du procès Bajot-Léon Daudet. On entend M. Dumesnil, directeur du "Rappel", qui ne croit pas au suicide.

« La politique, qui n'est déjà pas belle, serait trop lâche si vraiment elle ne devait pas permettre à des adversaires politiques de dire son opinion dans une affaire de justice. Il eût fallu au début, une instruction hardie, rigoureuse. En honnête homme je ne crois pas au suicide de Philippe Daudet. Ce n'est qu'une opinion à son égard dit à d'autres qui ont parlé comme moi. Mais les décisions de la justice, sont aussi des opinions ».

M. Edmond Dumesnil blâme la remise à l'instruction du rapport Marlier et s'étonne qu'une telle pièce ait pu être conservée dans un dossier de justice.

M. Pierre Bertrand, rédacteur en chef du "Quotidien", a la même opinion que le directeur du "Rappel".

« Je maintiens, dit-il, ce que j'ai écrit touchant cette affaire. Je suis du même côté de la barricade que l'« Action Française », si éloigné que je sois de ce parti ».

Telle est en substance la déposition de M. Bertrand, qui énumère ensuite les raisons de sa conviction.

« Je n'accuse notamment personne, mais je dis : Le Flouetter par ses machinations, avant, par son silence, après, est coupable du sang de Philippe Daudet ».

M. Nogère. — Le Flouetter est un fantôme dans cette affaire. Il y a eu la première épreuve. Il n'y a pas eu meurtre dans le sous-sol de Le Flouetter. Il y en a eu une autre : il y a eu le suicide.

« C'est vous qui le dites, proteste la défense. M. Pierre Bertrand répond :

« C'est votre opinion. J'ai suivi les débats et j'ai lu dans vingt journaux le compte rendu des audiences. J'ai maintenu mon opinion tout entière et sans réticence. Je dis que la lumière est pas faite... »

M. Monhaval témoigne

On sait que M. Monhaval, co-secrétaire du commissariat de police était collègue de M. Brune, au commissariat de Saint-Vincent de Paul.

« Le samedi 24 novembre, au soir, dit-il, avant remplacé M. Brune, après que celui-ci eut terminé son service, j'ai trouvé sur son bureau, dans un journal, le pistolet et les deux chargeurs. C'est moi qui ai retiré du pistolet le troisième chargeur et une cartouche qui était dans le canon. On sait que Philippe Daudet avait dans un coin de son portefeuille, une liste d'adresses. Lorsque j'ai été mis en possession de cette liste, j'ai téléphoné au commissariat du quartier où habite M. Havaud de la Montagne, dont le nom figurait sur cette liste, afin que M. Havaud fut prévenu. Je n'ai pas fait autre chose dans cette affaire ».

Un collègue de M. Monhaval confirme le propos rapporté par ce dernier. C'est lui qui a signalé la liste d'adresses à M. Monhaval et qui a téléphoné au commissariat de la rue Vaugirard, pour informer M. Havaud de la Montagne.

M. de Roux. — C'est la seule personne à laquelle on ait pensé.

Sur question de la défense, le témoin précise :

« Personne d'étranger au commissariat n'est entré dans le bureau de M. Brune. Vous n'avez pas eu votre fils assassiné ».

L'avocat général souligne les mots : personne d'étranger au commissariat.

M. Daudet. — Chaque fois qu'un soupçon pèse sur un policier, vous êtes bouleversé.

M. Peignot. — C'est que je n'ai pas la même opinion que vous de la police.

M. Daudet. — Vous n'avez pas eu votre fils assassiné.

M. Bénézech, le commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, a soumis à la signature du procureur de la République un rapport autorisant la mise en liberté à l'hôpital et l'inhumation.

M. Daudet demande au commissaire pourquoi il ne s'est pas fait présenter les vêtements du mort, alors qu'il s'agissait d'une personne non identifiée.

M. Daudet. — Il aurait pu voir les traces de petites arrachées et peut-être ont-elles été soulevées.

« Non j'aurais pensé que cette personne avait voulu faire disparaître toute trace de son identité avant de se suicider. A 6 heures du soir l'affaire était terminée pour nous ».

M. de Roux. — Sur la liste d'adresses figurait des noms de personnes connues du commissaire. Comme il l'a dit lui-même, parmi ces noms, il a choisi celui de M. Havaud de la Montagne, qui n'avait pas le téléphone.

M. Bénézech. — Le nom de M. Havaud de la Montagne était suivi d'une adresse.

M. Brune a rédigé le procès-verbal de dépôt de pistolet et celui de l'autopsie de M. Bajot.

M. de Roux. — Il y a dans le procès-verbal un post-scriptum. Ce post-scriptum contient l'avis de la mort du blessé, donné téléphoniquement par l'hôpital Lariboisière.

M. Daudet conclut que ce post-scriptum établit que le procès-verbal a bien été rédigé le jour dont il porte la date, c'est-à-dire le samedi 24 novembre, avant l'avis de décès.

« Car, dit-il, s'il avait été rédigé le lendemain de la nouvelle du décès, l'avis aurait été incorporé dans le procès-verbal et non placé en post-scriptum ».

M. Daudet considère que M. Brune commet une erreur pour les motifs lorsqu'il affirme que le procès fut rédigé le dimanche seulement, et cela, affirme-t-il, pour expliquer l'imbroglio de la cartouche dans le canon.

M. Nogère donne lecture d'articles de M. Daudet contre le commissaire Bénézech et dans lesquels celui-ci est représenté comme ayant procédé à une machination, le matin, à la Streté, postérieurement au meurtre, à quoi M. de Roux réplique :

« Si nous nous sommes trompés vis-à-vis de quelques personnes autres que Bajot, cela ne blanchit pas ce dernier ».

De sang s'agitait : Philippe a parlé

M. Guichard, directeur de la police municipale, vient déposer.

Il eut avec MM. Bernard et J. Allard, venus à la préfecture, une conversation. Les visiteurs demandaient que l'identité du suicidé ne fut pas révélée. Il dit les mesures prises par lui pour qu'il n'y ait ainsi.

Le directeur de l'hôpital Lariboisière, M. Quétel, raconte la visite de M. Daudet à 5 ans de travaux forcés.

LE PROCES BAJOT-DAUDET

L'hôpital, M. Daudet demanda de taire l'identité du mort. Le témoin raconte ensuite les démarches à l'hôpital de Dolange.

La première déposition fut faite le 23 novembre. Delange me présenta M. Blondel, il était porteur d'une coupe de journal, relatant la tentative de suicide d'un inconnu dans un taxi. Il me demanda l'identité de ce jeune homme.

Discussion autour d'une lettre anonyme adressée à une infirmière de Lariboisière, Mlle Latévie, à laquelle on reprochait de n'avoir pas dit toute la vérité sur ce qu'elle aurait su de l'affaire.

M. Daudet. — C'est la lettre est de ma femme, mais elle est très belle et très digne.

Une partie de la salle donne de loin en loin son opinion sur les heures antiques, fait entendre par son murmure qu'elle n'a pas sur la lettre de Mme Daudet, le même sentiment que M. Noguère.

M. Chanot, ancien directeur de la police municipale, estime qu'aucune des constatations indispensables n'a été faite. Il ne croit pas au suicide.

L'audition des témoins est terminée. Jeudi, plaidoirie de M. Noguère, vendredi, réquisitoire, samedi, plaidoirie de MM. de Roux et Vallat.

Le chansonnier croit que le P'outier est l'assassin de Philippe.

Nancy, 10 novembre. — Le chansonnier d'Avray attend toujours à Nancy sa citation à comparaître à la barre du procès Bajot-Daudet.

D'Avray doute que son témoignage soit décisif. Mon opinion sur l'affaire elle-même, dit-il, c'est que le jeune Philippe fut une victime de la Floutetter.

Meurtrier par jalousie, le mari malheureux est acquitté.

Nice, 10 novembre. — Le 13 juin dernier, le chef de l'assistance publique M. Heysmanock rentrait inopinément chez lui trouva sa femme en conversation trop intime avec son meilleur ami, M. Musso, mutilé de guerre comme lui et qui vivait pour ainsi dire avec le ménage, accompagnant notamment le mari dans toutes ses parties sportives ou excursions.

Le chef de bureau a été acquitté.

Il y a des renards argentés qui ne sont pas des lapins.

Gérardmer, 10 novembre. — Vingt couples de renards argentés sont arrivés à Gérardmer.

Le vol de la caisse municipale.

Metz, 10 novembre. — L'entrepreneur de transports Schreiber, de Sierck, a été arrêté comme complice de Malnourey, l'employé qui détournait 100.000 francs à la caisse municipale de Metz.

La guerre du Rif

Foz, 10 novembre. — Groupement de l'Ouest. — Rien à signaler. Groupement du Centre. — Depuis deux jours, nos partisans patrouillent dans la région d'Ain-Nehal et de Dehla, au nord-est d'Ain-Matouf où les dissidents ne s'aventurent plus. Trois familles Ouled Bekhina et Ouled Bouchta, sont rentrées de dissidence.

Au Conseil des ministres.

Paris, 10 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à 17 h. 30, au Conseil des ministres à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Painlevé, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de l'état des travaux parlementaires, en ce qui concerne les projets financiers.

M. Daladier, ministre de la Guerre, a fait signer par le président de la République, une promotion dans l'État-Major Général.

M. Painlevé, président du conseil, a confirmé qu'il irait demain avec M. Georges Bonnet, devant la commission des finances de la Chambre.

« Nous tâcherons, a-t-il dit, que la discussion s'engage le plus rapidement possible sur les projets financiers du gouvernement. Je pense à jeudi ou vendredi prochain. »

Le boulanger de Fayat aurait été assassiné.

Riom, 10 novembre. — On a découvert dans un champ de genêts, à Fayat, près de Pilon, le cadavre d'Auguste Laroche, 25 ans, fils d'un boulanger de la localité.

Le permis d'inhumation a été refusé, la police croyant à un crime.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE AU STADE DE VAUZELLES.

Dimanche 15, à 14 heures précises, l'équipe première du Sporting Club Montyonnais, venant de défendre ses couleurs sur notre terrain, où elle va rencontrer le premier équipe de l'A. S. A. V. qui, maintenant, se trouve en forme pour affronter les plus fortes équipes régionales.

U. S. LUZY (1) CONTRE U. S. BLANZY (1).

Aujourd'hui, à 14 h. 15, l'équipe première de l'U. S. Luzy rencontrera au stade de Martinien l'excellente équipe correspondante de Blanzay.

A. S. FOURCHAMBAULT (1) BAT U. S. DE SANGERRE PAR 2 BUTS A 1.

La réunion à Bourges de l'Office des transports du Centre-Ouest.

Un vœu en faveur du rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges.

A la réunion de l'après-midi, lundi dernier, l'Office des Transports a émis à l'unanimité un vœu favorable au rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges.

Les magistrats coupables.

VOICI LA NEIGE.

Les Sports

RUGBY. EQUIPE MIXTE DE SAINT-AMAND ET EQUIPE 2 DE NEVERS FONT MATCH NUL.

La partie s'est déroulée par un temps nuageux et très froid. Les deux équipes ont joué un match nul.

MONTCEAU-LES-MINES. BAT CHAGNY PAR 14 A 3.

Montceau marque 4 essais : Clément, 2, Burdeau, 1, Desolain Simon, 1. Chagny marque 3 essais : Clément, 1, Burdeau, 1, Desolain Simon, 1.

ROANNE. N. A. C. ROANNE. PAR 11 POINTS (3 essais 1 but) à 5 (1 essai 1 but).

Grosse surprise, Roanne bat Vienne, trop confiant devant quatre mille spectateurs. Vienne marque un essai sur sortie de mêlée à cinq mètres des buts et la mi-temps se termine par un essai d'Écheignon, Vienne 5, Roanne 3.

ASSOCIATION. BAT VELO SPORT DE SENS (1) GALLIA CLUB (1) PAR 3 A 1.

Superbe match, disputé sous la pluie, devant une nombreuse affluence. Gallia domine en première mi-temps et marque trois fois.

LA MACHINE BAT LIMPHY PAR 6 A 0.

Le match fut disputé sous une pluie battante. Malgré cela, la première mi-temps vit de beaux coups de pied.

A LA JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT.

La pluie qui ne cessa de tomber dimanche, gêna beaucoup les évolutions des joueurs. Tandis que l'équipe seconde de la J. O. gagnait nettement l'équipe première de Saint-Lazare d'Autun par 8 buts à 0, l'équipe première disposait de l'équipe première de l'Édienne association par 8 buts à 1.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE AU STADE DE VAUZELLES.

Dimanche 15, à 14 heures précises, l'équipe première du Sporting Club Montyonnais, venant de défendre ses couleurs sur notre terrain, où elle va rencontrer le premier équipe de l'A. S. A. V. qui, maintenant, se trouve en forme pour affronter les plus fortes équipes régionales.

U. S. LUZY (1) CONTRE U. S. BLANZY (1).

Aujourd'hui, à 14 h. 15, l'équipe première de l'U. S. Luzy rencontrera au stade de Martinien l'excellente équipe correspondante de Blanzay.

A. S. FOURCHAMBAULT (1) BAT U. S. DE SANGERRE PAR 2 BUTS A 1.

La réunion à Bourges de l'Office des transports du Centre-Ouest.

Un vœu en faveur du rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges.

A la réunion de l'après-midi, lundi dernier, l'Office des Transports a émis à l'unanimité un vœu favorable au rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges.

Les magistrats coupables.

VOICI LA NEIGE.

Gérardmer, 10 novembre. — La neige tombe abondamment sur les montagnes de Vosges depuis hier. En certains endroits, elle atteint 20 centimètres d'épaisseur.

ALLIER

MOULINS. Les cérémonies d'aujourd'hui.

Les sociétés locales d'après désignées sont invitées à se réunir aujourd'hui pour prendre part au cortège et assister à l'inauguration du monument du souvenir, au cimetière.

Les Anciens élèves de la rue de Paris (rendez-vous devant le Banquet de France à 13 h. 15).

L'Association amicale des anciens élèves de l'École primaire supérieure et de l'École pratique (rendez-vous à 13 h. 30, rue Philippe-Thomas).

L'Association amicale des anciens élèves de l'École de la rue Louis-Blanc (rendez-vous à la gare à 13 h. 30).

Les membres de la société de secours mutuels des ouvriers (rendez-vous rue Philippe-Thomas à 13 h. 30. Se réunir de l'insigne).

Les pupilles de la nation (rassemblement à 13 h. 15, place de la République en face du café Barthélemy). Les membres de la section cantonale (rendez-vous au même lieu).

CONFÉRENCES BOURBONNAISES. Le comité des Conférences bourbonnaises informe le public qu'il continuera, cet hiver, la série de ses conférences.

LA RÉFLECTION DES ROUTES. Etat des travaux prévus pour cette semaine : Cylindrages : Trévol, Lalpasse, Voussac (tous les tronçons).

BLESSE PAR UNE AUTO. M. Jean Lohier, représentant de commerce à Bourges, de passage à Orléans, est tombé du descendant d'un tramway à été renversé par une auto qui traversait la place Gambetta.

SAINT GERMAIN-DU-PUY. LA FÊTE DE L'ARMISTICE. Voici le programme des fêtes organisées, à l'occasion de la célébration de l'armistice.

CUSSET. TRIBUNAL CORRECTONNEL. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

DUN-SUR-AURON. LA CRE DE L'AURON. Les pluies de samedi et dimanche ont fait subir à l'Auron une crue importante.

SAINT-SATUR. Succès universitaire. — M. Jean Nollet, élève au collège de Sancerre, vient d'être reçu aux épreuves du baccalauréat.

UN SUICIDE. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

CHER NIEVRE

NEVERS. Aujourd'hui les Anciens Combattants glorifient leurs camarades tombés pour la France.

L'inondation cause des dégâts dans la région nièvreaise.

La suite des pluies torrentielles de samedi et dimanche, les rivières de l'Yèvre et du Cher ont grossi considérablement atteignant presque d'un seul coup les hauteurs extrêmes de 1910 et 1923.

Beaucoup de riverains de l'Yèvre et, notamment les hôtes de l'abbaye ont déménagé en toute hâte.

La crue violente charrie des troncs d'arbres et toutes sortes d'objets.

La passerelle provisoire du Champ-Anet a été emportée comme d'habitude.

Les jardins, le parc public sont submergés. Les pompiers veillent, prêts à toute éventualité.

C'est dimanche soir, vers six heures, que les routes nièvreaises ont commencé d'être envahies. L'eau tombée sur la colline environnante dévalait avec abondance obstruant complètement la route entre les Forges et l'Orme-la-Lieue.

Divers automobilistes, qui avaient voulu s'enlever sur cette route, ne pouvant sa doter de la hauteur de l'eau, qui atteignait environ cinquante centimètres, restèrent au milieu de l'eau, au milieu de la nappe, ne pouvant ni avancer ni reculer.

Parmi eux, M. Trouillot, fils du préfet du Cher.

Les respectueux devoirs accomplis. Les Poilus nièvreais resteront à l'abri de leurs camarades. Une chacune de ses stations, chaque dépôt se suivit d'une minute de silence et de recueillement.

Les anciens combattants et les victimes de la guerre, unis indissolublement par leurs sacrifices communs et leurs vœux impérieux.

Le comité de Bourges du Souvenir français fait un pressant appel à tous nos compatriotes qui ne sont pas encore inscrits pour qu'ils honorent leur adhésion à cette œuvre vraiment patriotique et d'intérêt national.

Les adhésions sont reçues au domicile particulier au secrétariat-ressources-adjoint et archivés à Bourges, 15, rue de la République, 25.

SAINT GERMAIN-DU-PUY. LA FÊTE DE L'ARMISTICE. Voici le programme des fêtes organisées, à l'occasion de la célébration de l'armistice.

CUSSET. TRIBUNAL CORRECTONNEL. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

DUN-SUR-AURON. LA CRE DE L'AURON. Les pluies de samedi et dimanche ont fait subir à l'Auron une crue importante.

SAINT-SATUR. Succès universitaire. — M. Jean Nollet, élève au collège de Sancerre, vient d'être reçu aux épreuves du baccalauréat.

UN SUICIDE. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

La Fédération départementale des Poilus Nièvreais nous communique la note suivante :

Comme les années précédentes, les associations de mutilés et anciens combattants et les sociétés locales se réuniront place de l'Hôtel de Ville et formeront un cortège qui se rendra au monument aux morts, puis au cimetière, pour apporter aux malheureux camarades tombés à nos côtés l'hommage de notre affectueux et irrépressible souvenir.

Tous les membres de la grande famille des Poilus nièvreais, mutilés, veuves, orphelins, ascendants et anciens combattants, ont l'impérieux devoir d'être présents au rendez-vous et seront porteurs de leur insigne.

Réunion place de l'Hôtel de Ville, à partir de 9 heures.

Le cortège se rendra d'abord au monument aux morts, place Carnot, où une palme sera déposée, puis au cimetière, où des couronnes seront déposées au monument des mobiles, à celui du souvenir français et devant la stèle de nos morts de la grande guerre.

Chacune de ses stations, chaque dépôt se suivit d'une minute de silence et de recueillement.

Les respectueux devoirs accomplis. Les Poilus nièvreais resteront à l'abri de leurs camarades. Une chacune de ses stations, chaque dépôt se suivit d'une minute de silence et de recueillement.

Les anciens combattants et les victimes de la guerre, unis indissolublement par leurs sacrifices communs et leurs vœux impérieux.

Le comité de Bourges du Souvenir français fait un pressant appel à tous nos compatriotes qui ne sont pas encore inscrits pour qu'ils honorent leur adhésion à cette œuvre vraiment patriotique et d'intérêt national.

Les adhésions sont reçues au domicile particulier au secrétariat-ressources-adjoint et archivés à Bourges, 15, rue de la République, 25.

SAINT GERMAIN-DU-PUY. LA FÊTE DE L'ARMISTICE. Voici le programme des fêtes organisées, à l'occasion de la célébration de l'armistice.

CUSSET. TRIBUNAL CORRECTONNEL. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

DUN-SUR-AURON. LA CRE DE L'AURON. Les pluies de samedi et dimanche ont fait subir à l'Auron une crue importante.

SAINT-SATUR. Succès universitaire. — M. Jean Nollet, élève au collège de Sancerre, vient d'être reçu aux épreuves du baccalauréat.

UN SUICIDE. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

SAINT-HILAIRE. Mennées de mort. — M. Jean Berthelot, 87 ans, ancien mineur, a porté plainte contre un nommé Jacques Jacquet, 41 ans, journalier, qui lui a adressé des menaces de mort.

COSE-D'ALLIER. Un suicide. — On mande de Paris qu'un individu s'est jeté dans la Seine, du haut du pont d'Anvers.

Advertisement for AU MOINDRE MALAISE le RHUM NEGrita en GROG ou dans du THÉ ou du LAIT bien chaud. Includes an image of a bottle of Negrita rum and a glass of grog.

DEVANT LES ASSISES

Le meurtrier T. mothe. J. J. Koff est condamné à dix ans de réclusion

L'audience d'hier matin a été consacrée au réquisitoire et à la plaidoirie. M. Gagnier fait le récit du crime. Il va s'efforcer pendant tout son réquisitoire à établir la préméditation. Il retrace la querelle de Joukoff avec Glinkowski et son désir de vengeance contre ce dernier. Joukoff lui-même a proclamé le désir de tuer son ennemi et en a fait confidence à qui voulait l'entendre.

Lors de la scène tragique, on ne saurait prétendre qu'il y ait eu rixe. Les caricatures que Joukoff a montrées à l'audience ne sont pas mentionnées par l'instruction. Rien ne prouve qu'elles aient été faites ce jour-là. Il est vrai que ce n'est pas Glinkowski qui a été atteint, c'est Rzeszuszko. La préméditation n'en est pas moins évidente, puisque Joukoff avait déclaré « qu'il voulait tuer tous les Polonais ».

M. le procureur de la République, constatant la recrudescence de la criminalité, conclut à un châtiment exemplaire et requiert la peine de mort.

La requête terminée, l'interprète, sur l'invitation du président, traduit à Joukoff les conclusions du ministère public. On voit alors la face de kalmouk de l'inculpé pâlir et ses traits se contracter. On a l'impression que jusqu'à ce moment, l'inculpé n'avait rien saisi à tout l'appareil judiciaire mis en branle pour le juger. A ce moment, il comprend.

M. Gromlard, défenseur, prend ensuite la parole. Il ne nie pas la préméditation. On lui demande s'il veut tuer, mais il a voulu tuer Glinkowski, et c'est Rzeszuszko qui a tué. Alors ?

Alors le chef d'accusation de préméditation tombe de lui-même. Et c'est un simple meurtrre que les jurés auront à juger.

Examinant les conditions dans lesquelles ce meurtre s'est produit, l'avocat a démontré qu'il y eut bien rixe et que c'est en se défendant que l'accusé atteignit sa victime.

On a retrouvé sur les lieux du crime deux bouteilles de bière. Ce fait qu'avait négligé l'instruction, a été absolument prouvé par le témoignage de M. Echalier. La deuxième bouteille appartenait donc à la victime, qui en porta un coup à Joukoff. Celui-ci frappa au hasard, et c'est ainsi que Rzeszuszko fut atteint. Il y a donc l'excuse de la provocation.

Très habilement, le défenseur met ensuite en relief les faiblesses de l'instruction, et l'insuffisance des interprètes, qui est apparue hier et qui se manifesta tout au cours de l'instruction. Il analyse ensuite les mobiles auxquels avait pu obéir Joukoff, Slave fruste pour qui les Polonais représentent l'ennemi héréditaire.

Il conclut en demandant au jury d'écarter l'accusation de préméditation et d'accorder les circonstances atténuantes.

Le jury revient rapportant un verdict, faisant droit aux demandes du défenseur. La préméditation est écartée et les circonstances atténuantes accordées.

Joukoff est condamné à dix ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

A MAJESTIC-PALACE Pour la fête de l'Armistice, un programme merveilleux en 10 tableaux.

Mare-Antoine et Cléopâtre Mise en scène formidable, 15000 figur., 8 part.

La barrière de feu Grand film en 5 parties LOCATION comme d'usage. PREX habituel

Etat civil : — André Pouff, rue de Nièvre, 42 ; Paul X... rue de Paris, 1 ; Eugène Montaron, rue de Nièvre, 14.

Publications de mariage. — Aimé France, commis des P. T. T. à Paris et Alphonse Beaulieu, employé de bureau, avenue du Stand.

Décès. — Emile Guillien, 65 ans, ancien cocher de fiacre, veuf de Augustine Decker, à l'Eperon.

AVIS Les Briquettes MARCHAL, très propres, sans odeur, ni fumée, ni poussière, réalisent le but désiré en les employant de la façon suivante :

Pour obtenir immédiatement une grande chaleur allumer avec un papier froissé en mettant deux ou trois briquettes en faisceau.

Et pour maintenir le feu longtemps, les poser à plat même sur du feu de bois ou charbon et régler votre appareil.

Pour 6 paquets 30 kilos 15 francs. Commandes : chez M. ROCHUT, dépositaire, 82 rue de Paris, ou chez M. NORMAND, représentant, 16 rue Saint-Gildard.

Aux Salons VAUBAN AUJOURD'HUI A 20 h. 30

BAL-SOIRÉE Mercredi 11 novembre : Grand bal de nuit

L'inondation fait de graves dégâts à Fourchambault

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, Fourchambault, du haut de sa colline, vient d'être détrempé par l'inondation.

Toute la vallée de Garchizy, le Feuilleux et un quartier de l'industrielle cité furent submergés durant de longues heures.

Lundi matin, les ouvriers habitant Fourchambault et travaillant à Vauzelles, constatarent sans enthousiasme que la route de la Bonne-Dame disparaissait sous le flot jaunâtre. Force leur fut de rebrousser chemin.

Quant aux habitants de la rue du Vieux-Moulin, de la rue Combeau et Jules-Hoch, la plupart durent se résigner à rester au logis, après avoir évacué les rez-de-chaussée.

Ils furent ravitaillés pour le mieux par des bénévoles « gondoliers », ce qui fit dire à un spirituel sinistré : « Venisse... moins le ciel ! ».

Dans les rues adjacentes, le boulevard Boigues, par exemple, l'eau s'infiltra dans les caves et y causa de sérieux dégâts. La rue la plus touchée fut sans contredit celle du Vieux-Moulin, qui longe le ruisseau servant à l'évacuation des eaux.

Le flot atteignit à certains endroits plus d'un mètre cinquante et, la surtoit, on a à déplorer de graves dégâts, notamment dans les jardins, les arbres, les clôtures, ou qu'il y eut de lapins furent noyés.

En deçà de la ligne de chemin de fer, l'inondation fit aussi des ravages. Le Feuilleux ne fut pas épargné et ses habitants durent, eux aussi, se cantonner « à l'homeu ». Au-dessous du hameau, dans la vallée, les chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail. On n'a fort heureusement, aucune victime à déplorer.

La cause du sinistre Nous nous sommes livrés à une rapide enquête. Voici les explications que nous ont été données sur la cause du sinistre.

L'eau provenant des terrains situés au-dessus de la ligne P.-L.-M., est recueillie par de nombreux ruisseaux et canaux, qui, tous, sont amenés dans un conduit central passant sous la ligne de chemin de fer et traversant Fourchambault dans toute sa largeur pour aller se jeter dans la Loire, à 800 mètres environ en aval du Pont-Suspendu.

Or, il y a quelque temps, une partie de cet égout fut bouchée par un mur de maçonnerie. Il ne resta plus qu'un passage restreint, suffisant toutefois pour évacuer les eaux. Mais les récentes pluies ayant considérablement grossi les ruisseaux, il se produisit un engorgement du conduit central ; l'ouverture étant trop étroite pour laisser passer l'eau, celle-ci se répandit dans le quartier du Vieux-Moulin comme dans une sorte de vaste évier dont le tuyau aurait été bouché.

Les mesures prises Dès qu'il eut connaissance du désastre, le docteur Faucher, maire de Fourchambault, se rendit sur les lieux et, rapidement, on organisa les secours.

La seule mesure qui s'imposait, la destruction pure et simple du barrage de maçonnerie, fut alors envisagée et immédiatement entreprise.

Elle amena le résultat escompté. Peu à peu, le ruisseau reprenait son cours normal. Tout danger était écarté. Hier mardi, le flot avait définitivement quitté la route de Vauzelles, une partie du Feuilleux et tout le quartier riverain du ruisseau débordé.

CHALLUY CONSEIL MUNICIPAL Le conseil a tenu sa session ordinaire le dimanche 8 novembre.

Après avoir nommé les délégués chargés de la révision de la liste électorale et établi la liste de proposition pour la nomination des répartiteurs, il décide de procéder le dimanche 15 novembre, à 15 heures, à l'adjudication de l'exécution de la coupe foncière, ainsi qu'à la vente des sapins du cimetière.

Une demande d'achat d'un tronçon de rue inutilisable est acceptée en principe ; différents crédits omis lors du vote du budget additionnel sont inscrits au rôle, et la construction d'un mur de soutènement au travail de Saint-Antoine est approuvée ainsi que les démarches personnelles du maire en ce qui concerne l'électrification de la commune.

Sur la proposition d'un conseiller municipal, et conformément à la récente décision du Congrès des maires de France, le conseil alloue au maire, malgré sa protestation, une allocation forfaitaire annuelle selon le taux du barème établi par cet important Congrès, en raison des fonctions de maire, et de la construction d'un mur de soutènement de son mandat qu'il remplit avec zèle et dévouement en vue de la satisfaction et des intérêts de tous.

Après avoir statué sur différentes questions d'assistance, la séance est levée à dix-huit heures.

CORBIGNY L'ANGUISTON EST EN CRUE L'Anguiston par suite des pluies continues de ces jours derniers est sorti de son lit et les riverains commencent à s'inquiéter. Les prés a riverains sont entièrement submergés et plusieurs animaux ont été noyés.

VAZRY Bal des anciens mobilisés. — A l'occasion de la fête de l'Armistice ce soir, à 10 heures, grand bal grand succès, avec orchestre, dans le grand hall de tout premier ordre, pour tous les anciens mobilisés.

SAINT-PARIZE-LE-CHATEL Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction chez M. Labouzat, journalier à Font-Bouillant, et lui ont dérobé une somme de 120 francs qui se trouvait dans un buffet.

Manoche prochain se tiendra l'assemblée générale de la Fédération Morvandelle de Tourisme

Conformément à l'art. IV de ses statuts, l'assemblée générale de la Fédération Morvandelle de Tourisme aura lieu le dimanche 15 novembre, à 15 h. 30, à Nevers. Chaque syndicat d'initiative adhérent a droit à deux voix. Le vote par délégation est admis. Sont convoqués les syndicats d'initiative de La Charité, Clamecy, Corbigny, Decize, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Saulge, Nevers et Bougnes.

Ordre du jour : 1. Rapport du bureau pour 1925 ; 2. Situation financière, exposé du trésorier ; 3. Expositions gastronomiques et d'automobile ; 4. Guide régional illustré ; 5. Questions diverses.

Club de propagande. — La maison Pathé qui avait reçu, comme suite à sa demande, un certain nombre de vues de la région, sollicite un nouvel envoi venant compléter le premier dont elle souligne tout l'intérêt.

Les vues envoyées forment un ensemble qui permettra de se rendre compte du pittoresque de toute la région et servira puissamment de propagande faite par la Fédération Morvandelle.

Gastronomie. — Après le journal « Le Pot-au-feu » qui a consacré tout un numéro à l'art culinaire Nivernais d'après les documents fournis par la Fédération Morvandelle et le « Club des 30 » et qui était illustré de plusieurs clichés pris par la Fédération, cette dernière a été sollicitée de collaborer à un « guide de la France gastronomique » répondant aux besoins nouveaux du tourisme et de la gastronomie, il a paru d'ailleurs que notre collaboration était indispensable en ce qui concerne les ressources offertes par notre région, qui ont du être déjà recensées.

La documentation concernera : 1. Les produits naturels et produits alimentaires ; 2. Les spécialités culinaires (plats régionaux) ; 3. Les vins et boissons diverses, volailles, animaux de basse-cour et de boucherie, gibier, légumes et fruits, etc.

Sur ces questions et à élaborer un travail d'ensemble excessivement précis et soigné. MM. les hôteliers et fabricants de spécialités, qui savent la place importante tenue dans le tourisme par la gastronomie, sauront gré à la Fédération d'avoir su comprendre le droit tout l'intérêt de cette question qui offre pour eux tant de conséquences.

CHATEAU-CHINON A l'effet d'aliénés. — Courault de Fachin, qui avait été arrêté pour mendicité alors qu'il déboulait quotidiennement dans les rues de la ville a été interné à l'asile d'aliénés de La Charité.

Etat civil : — Décès : Marie Genty, née Berthaut, 55 ans, rue du Marché.

ALLIGNY-EN-MORVAN Cambrioleurs. — Des malfaiteurs ont pénétré par le grenier, dans l'égout des époux Millot à Jancy, et ont volé les bijoux et objets précieux qu'ils avaient déposés dans le placard pour descendre et remonter de la pièce d'habitation où ils pensaient trouver le montant d'une vente de moutons que M. Millot avait faite il y a quelques jours, mais qu'il avait heureusement emporté avec lui. Une enquête est ouverte.

M. Janvier, de Fétygny, a eu, pour la deuxième fois, en quelques jours d'intervalle, la visite des cambrioleurs. Des oies et lapins ont disparu.

Il serait à espérer que l'on puisse mettre la main sur ces malfaiteurs dont les exploits se répètent trop souvent.

BRINON-SUR-BEUVRON CONSEIL MUNICIPAL Le conseil réuni dimanche en session ordinaire, sous la présidence de M. Dubise, maire, a procédé à l'examen des listes d'assistés révisés par le bureau de bienfaisance et a nommé un membre de la commission des listes électorales, désigné deux délégués pour la commission intercommunale d'électrification ; désigné les commissaires répartiteurs pour 1926 ; approuvé l'exécution de différents travaux communaux ; procédé à l'examen et à la liquidation des affaires courantes et délibérées au sujet du projet d'électrification de la commune.

Caisse d'épargne. — Séance du dimanche 8 novembre : versements : 4.000 francs.

La crue du Beuvron. — Les pluies abondantes de ces jours derniers provoquent une forte crue du Beuvron ; celle-ci atteint son maximum dans la nuit de dimanche à lundi. Prairies et jardins baignent la rivière furent totalement inondés, plusieurs caves et quelques habitations du pays, envahies par les eaux. Fort heureusement la crue s'est immédiatement fait sentir et les eaux se retirent assez rapidement.

TANNAY Accident du travail. — M. Emile Léveque, 16 ans, ouvrier mécanicien chez M. Marcellet, a été blessé sérieusement au genou gauche.

PREPOUCHE Violences. — Plainte a été déposée par M. Emile Léveque, 16 ans, ouvrier mécanicien chez M. Philippe Bonnerot, 55 ans, roulier au hameau du Pont-Coton, pour violences sur sa personne.

CYLINDRAGES A EFFETUEUR DU 9 AU 14 NOVEMBRE 1925 Canton de Saint-Pierre-le-Moutier, commune de Saint-Pierre-le-Moutier, chemin d'intérêt commun n° 8, de 1 k. à 2 k. 400 ; communes de Saint-Pierre et de Livry, chemin d'intérêt commun n° 31 A, de 0 à 1 k. 500.

Canton de La Charité, commune de Nerzy, chemin de grande communication n° 38, de 7 à 8 k.

Canton de Prémy, commune de Prémy, chemin de grande communication n° 35 (lignes de Prémy) ; chemin d'intérêt commun n° 15 (traverse de Prémy).

Canton de Châtillon, commune de Thury, chemin d'intérêt commun n° 12, de 2.350 à 2.850 ; commune d'Ally, chemin d'intérêt commun n° 125, de 1.100 à 1.700.

Canton de Luz, commune de Semelay, chemin de grande communication n° 39, de 7.500 à 72.500.

SAONE- & LOIRE

Le 22 novembre aura lieu à Autun l'inauguration des orgues de la cathédrale

Cette cérémonie aura lieu le dimanche 22 novembre. Elle commencera à 16 heures, sous la présidence de Mgr. Chassignon. Au cours de cette cérémonie, une allocution sera prononcée par M. le chanoine Gimon, curé de Saint-Vincent-le-Chalon, qui fut pendant près de 10 ans organiste titulaire de l'orgue du clocher. La partie chantée du programme musical a été confiée à la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de M. le chanoine Gimon, et des principaux artistes de Paris, André Marchal, organiste titulaire de l'église Saint-Germain-des-Prés, diacre du grand orgue. Maintes fois il s'est fait applaudir, tant au Conservatoire qu'au Théâtre, comme organiste exécutant et comme improvisateur.

AUTUN LA FETE DE L'ARMISTICE Sous la présidence de Mgr Chassignon, une messe d'action de grâces sera célébrée à la cathédrale aujourd'hui 11 novembre, à 10 heures et demie ; allocution par M. le chanoine Pellin, vicaire général, archidiacre.

Une cérémonie aura lieu au cimetière ; le cortège se formera à l'hôtel de ville. Réunion à 14 heures ; départ pour le cimetière à 14 h. 15 ; arrêt au monument, dépôt d'une gerbe. A l'issue de la cérémonie, un concert sera donné au kiosque de la Terrasse, par l'Harmonie municipale. A 17 heures, séance cinématographique gratuite pour les enfants des écoles.

CHALON SUR-SAONE LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT La municipalité s'est occupée de la hausse du prix du lait. Elle tient à avertir la population qu'elle est actuellement désarmée, aucune loi ne lui permettant de taxer cet aliment de première nécessité.

La hausse est d'ailleurs la conséquence d'agissements extérieurs à la ville de Chalon. Elle a été produite par les représentants de l'industrie laitière qui ont obtenu par exemple, pour le litre de lait acheté auparavant 0,60 à la production.

Une information est ouverte.

LE BANQUET DE LA SOCIETE MYCOLOGIQUE Les mycologues de Chalon et des environs se sont réunis en un bureau amical. Cette fédération organisée pour célébrer la fondation de la Société et célébrer la série des excursions mycologiques pour l'année 1925, avait lieu à l'hôtel Merlin, à Gery. La plus franche cordialité ne cessa de régner.

CHAROLLES Fête de l'armistice. — A l'occasion de la fête nationale de la victoire, le maire invite les concitoyens à se réunir afin de commémorer ce jour de la cessation de la grande guerre. Aujourd'hui, 11 novembre, le cortège se rendra au monument aux morts place de la Victoire à 14 heures. Les habitants sont priés de prendre part à cette manifestation patriotique. Formation du cortège à la mairie à 13 h. 45. Le soir, illumination du monument.

A l'issue de la cérémonie, concert par l'harmonie à la salle des fêtes.

MARGIGNY La mort du vieux sauveteur. — Samedi dernier est mort de congestion, dans son jardin, près de la baignoire municipale, où il arracha tant de personnes à la mort, M. Jules Bourru, maître-baigneur. M. Bourru était âgé de 73 ans. La veille, le « Journal Officiel » avait annoncé qu'une médaille de 1^{re} classe lui était décernée en récompense de ses nombreux actes de dévouement.

Vol de linge. — Ayant terminé sa lessive, Mme Rose l'omnier, baigneuse, rue de la Quintaine, avait tout d'abord emporté sa lessive. Quant elle revint 10 minutes plus tard, chercher le sac dans lequel elle avait placé son linge, elle ne put que constater sa disparition. La police recherche le voleur.

Commencement d'incendie. — Une lampe mal placée a communiqué le feu aux vêtements placés dans le cabinet de toilette de M. Desbriat, pharmacien, dont l'appartement particulier est situé 23, rue Périer. De prompts secours ont eu facilement raison de ce commencement d'incendie.

Accidents d'automobiles. — Chauffeur au service de MM. Roguet et Bonouille, à Courtenay, M. Georges Fournier remonta la rue de Ligny, en direction de la mairie, lorsque sa voiture tomba dans l'une des tranchées ouvertes en vue de la pose des canalisations électriques. Le chauffeur ressentit une violente commotion. M. Fournier se tira indemne de l'aventure. Sa voiture, par contre a fort souffert. L'accident est dû, partie au mauvais temps qui régnait, partie à la pose défectueuse de la lanterne rouge qui signalait l'abords de l'excavation.

Un deuxième accident s'est produit au pont de Fessard, commune de Saint-Maurice où dans le brouillard sont entrées en collision les voitures de M. Gabin, charcutier à Ladon et de M. Varot, commissaire à Beully-d'Étampes. Les dégâts matériels sont assez élevés, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

SULLY-SUR-LOIRE La fête de l'anniversaire de l'Armistice. — Aujourd'hui 11 novembre, à 10 h. 1/4, en l'église St-Yves, service solennel pour le repos de l'âme des soldats morts pour la France.

L'allocution sera faite par M. le chanoine Charpentier, supérieur de l'école Saint-François de Sales, à Gien.

La quête sera faite au profit des blessés du Maroc.

Gien Programme de la journée d'aujourd'hui. — A 8 heures, place du Châteaun, réunion des membres de l'U. N. C. pour assister au service religieux célébré à la mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur.

A 11 h. 30, banque des anciens combattants et mobilisés à l'hôtel de l'Ecu, sous le prési-

LOIRET YONNE

PITHIVIERS

UN CONCOURS D'APPRENTISSAGE Sur l'initiative des syndicats des charbons et marchands-fournisseurs de l'arrondissement de Pithiviers, un concours d'apprentissage intéressant tous les corps de métiers se rapportant à l'agriculture, avait lieu dimanche dernier, à Pithiviers.

Dans la matinée, une quarantaine d'apprentis exécutèrent dans les différents ateliers de la ville, les travaux que leur furent imposés.

La section des charbons était la plus nombreuse : 12 apprentis.

Travail imposé : façon et assemblage de rails d'une roue de brouette et d'une jante. Serruriers : six concurrents. Travail imposé : ajuster une pièce de fer à angle droit et bien dressée.

Mécaniciens : quatre concurrents. Travail imposé : a) sablage de deux pièces de bois sur un tour et mortaise, sans retouche. Chaudronniers : trois concurrents. Travail imposé : confection d'une boîte cylindrique en zinc de 10 centimètres de hauteur sur 10 cm de diamètre, bordée en haut d'un fil de fer, criériste de côté et de fond soudée.

Mécaniciens : cinq concurrents. Travail imposé : dresser à plat et sur champ avec retour d'équerre un rectangle en fer (deux champs seulement).

Marchands-ferrants : cinq concurrents. Travail imposé : ferrure, déferrer, parer le pied, ajuster et faire porter la fer. Brocher. Forge : fausse maille, maille soudée, pilon embuzé, soudure de deux morceaux.

Bouffleurs : trois concurrents. Travail imposé : montage d'un porte-mors. Tonneliers : un concurrent. Travail imposé : partie théorique : préparation et confection d'un fût dans tous ses détails ; partie pratique : 1^o confection d'une douve, mise en taille, planage et joignage ; 2^o préparation d'un fond, joignage, chantonnage, taillage et pose.

La distribution des récompenses eut lieu à 14 heures, salle des réunions publiques, à la mairie, en présence d'un grand nombre de patrons et d'ouvriers.

M. Donon, sénateur-maire, président, entouré de MM. Richard, Perrot et Datrios, adoints, et d'un groupe de conseillers municipaux.

Tour à tour, MM. Jolin, président du syndicat des marchands-ferrants, Tavernier, président du syndicat des charbons, et Donon, maire, prièrent la parole, chacun pour se féliciter du beau résultat obtenu par ce premier concours.

A la salle paroissiale. — Devant une salle comble, l'éminent conférencier, M. Saint-Yves, donna dimanche, une fort intéressante conférence sur le péri soviétique en Asie et fit un exposé remarquable sur la situation de l'Asie, dominée par les Russes asiatiques qui, par leurs moyens en leur pouvoir, lui font épouser leur haine contre la vieille Europe.

Des films intéressants sur l'Indo-Chine comptaient annoncés qu'une médaille de 1^{re} classe lui était décernée en récompense de ses nombreux actes de dévouement.

Vol de linge. — Ayant terminé sa lessive, Mme Rose l'omnier, baigneuse, rue de la Quintaine, avait tout d'abord emporté sa lessive. Quant elle revint 10 minutes plus tard, chercher le sac dans lequel elle avait placé son linge, elle ne put que constater sa disparition. La police recherche le voleur.

Commencement d'incendie. — Une lampe mal placée a communiqué le feu aux vêtements placés dans le cabinet de toilette de M. Desbriat, pharmacien, dont l'appartement particulier est situé 23, rue Périer. De prompts secours ont eu facilement raison de ce commencement d'incendie.

Accidents d'automobiles. — Chauffeur au service de MM. Roguet et Bonouille, à Courtenay, M. Georges Fournier remonta la rue de Ligny, en direction de la mairie, lorsque sa voiture tomba dans l'une des tranchées ouvertes en vue de la pose des canalisations électriques. Le chauffeur ressentit une violente commotion. M. Fournier se tira indemne de l'aventure. Sa voiture, par contre a fort souffert. L'accident est dû, partie au mauvais temps qui régnait, partie à la pose défectueuse de la lanterne rouge qui signalait l'abords de l'excavation.

Un deuxième accident s'est produit au pont de Fessard, commune de Saint-Maurice où dans le brouillard sont entrées en collision les voitures de M. Gabin, charcutier à Ladon et de M. Varot, commissaire à Beully-d'Étampes. Les dégâts matériels sont assez élevés, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

SULLY-SUR-LOIRE La fête de l'anniversaire de l'Armistice. — Aujourd'hui 11 novembre, à 10 h. 1/4, en l'église St-Yves, service solennel pour le repos de l'âme des soldats morts pour la France.

L'allocution sera faite par M. le chanoine Charpentier, supérieur de l'école Saint-François de Sales, à Gien.

La quête sera faite au profit des blessés du Maroc.

Gien Programme de la journée d'aujourd'hui. — A 8 heures, place du Châteaun, réunion des membres de l'U. N. C. pour assister au service religieux célébré à la mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur.

A 11 h. 30, banque des anciens combattants et mobilisés à l'hôtel de l'Ecu, sous le prési-

LOIRET YONNE

AUXERRE

UNE AUTO HEURTÉ UN ARBRE Près de Montereau, M. Guimard, notaire à Auxerre, accompagné de sa femme, a heurté son auto contre un arbre et a été fortement contusionné à la tête. Sa femme a été blessée au visage.

LEGIION D'HONNEUR Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre des réserves : M. Joseph Bernard, Chardon, agent d'assurances à Auxerre, lieutenant au 4^e d'infanterie ; M. Pierre Noiroi, lieutenant au 146^e d'infanterie.

La crue des rivières. — Voici les cotes prises pour l'Yonne et ses affluents : Yonne, Clamecy 1 m. 86, cote de débordement 1,80 ; Mailly-la-Ville 2 m. 04, cote de débordement 2 m. ; Auxerre 1 m. 80, cote de débordement 2 m. 20 ; Cousin, Avallon 2 m. 10, cote de débordement 1 m. 20 ; Saint-Père 2 m. 10, cote de débordement 1 m. 20.

Chez les sapeurs-pompiers. — Est nommé lieutenant de sapeurs-pompiers : M. Léon Frin, à Seignelay.

Sont nommés sous-lieutenants : MM. Georges Billaut, à Allant ; Raymond Boyer, à Argenteay ; Léon Pelti, à Précy-le-Sec ; Georges Defaux, à Serrigny.

Etat civil : — Décès. — Eugénie Ducrot, 78 ans, épouse Sautin ; Moreau, garçon présenté sans vie ; Emile Neige, 44 ans, épouse Hoste ; Alice Thuillier, 55 ans épouse Dujon.

SENS LA JEUNESSE SENONAISE La société la « Jeunesse Senonaise », voulant commémorer le souvenir de ses gymnastes morts au champ d'honneur, a décidé d'apposer une plaque commémorative dans la salle de gymnastique de l'Entreport.

La cérémonie, présidée par M. le maire, se déroulera dans la plus stricte intimité, aujourd'hui 11 novembre après la visite habituelle au cimetière par les autorités.

VILLENEUVE-LA-GUYARD SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT Mme Serdier qui, comme Paris-Centre l'a signalé est tombée du haut d'une voiture chargée de fourrage a succombé à la suite d'une fracture de la colonne vertébrale.

VINCELOTTES Fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse a été constatée à Vincelottes.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLANS Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des colis bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares de Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Occit.

décès de M. Roy, président d'honneur de la section.

A 14 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, rendez-vous des sociétaires pour se joindre au cortège municipal ; les adhérents sont priés de se munir de leur insigne.

A 14 h. 30, visite au monument aux Morts de la guerre.

A 21 heures, salle de l'armistice, cinéma, soirée dansante offerte aux familles des membres de l'U. N. C. et de l'Armistice Giennois.

BEAULIEU Moulage de lait. — Mme Conté, née Renaud, cultivateur à Beaulieu, a été condamnée à 10 ans de prison avec sursis, à 200 francs d'amende et aux dépens.

Pour les soldats de Beaulieu combattant au Maroc. — Une collecte faite à leur profit, parmi les membres de la section des « Mutilés du Loiret » a produit la somme de 50 francs qui leur sera partagée.

Le prix du pain. — Le maire fait savoir à ses administrés que le prix du pain est porté à 1,60 le kilo à dater du mardi 10 novembre.

Lire dans le numéro 170 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :
Paradoxes et Réalités. — J.-L. Breton, ancien ministre.
En montant la Côte. — La Mouche du Coche. Il faut choisir. — Paul Loquemaud.
Les sophismes et les idéologies d'après guerre. — M. Théodora.
Ou en est l'électorat féminin ? — F. Rondot.
Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale. — Victor Hautefeuille.
La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle et le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A. Travers Journaux et Revues. — Henriette Charasson.
Variétés : Autour du VII^e Congrès de la Natalité. — M. Comollet-Sue.
Une belle famille de Lille. — Louis Latour.
Carnet de Quinzaine. — G.-G. Rose-Goulin.
La corbeille à Ouvrage. — Mireille.
Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène. — Docteur Mathieu-Pierre Weill.
Petits travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres. — M. Jacques.
Le Coin des Mmams : Pédicure, Education. — M. Comollet-Sue.
L'Education physique. — R. Cary.
La Vie financière. — E. Baur.
Fénelon. — Le mort saisit le vil. — Georges Lecomte.
Abonnements : 24 francs par an.

PETITES ANNONCES

Four toutes demandes de renseignements munités d'un timbre de 3 francs et de rapporter le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

ON DEMANDE
BONNE A TOUT FAIRE sachant cuisine, pour Troyes (Aube). Bons gages. Réf. exigées. Ecrire ADENET, Pont-Sainte-Marie (Aube). 30.725

BONNE A TOUT FAIRE sachant cuisine. Ecr. GALLICHER-LAVANNE, 5, rue Gambetta, Nevers. 31.036

BONNE A TOUT FAIRE, pour Nevers, sachant un peu cuisine, de 20 à 45 ans, aide, femme de ménage. Situation tranquille et agréable. Bonnes références exigées. Bureau du journal. 30.987

CUISINIÈRE et FEMME de CHAMBRE courant service. Sérieuses références. S'adr. Direction HARAS Cluny (S.-et-L.). 30.970

CUISINIÈRE pour Nevers, au besoin veuve avec enfant allant en classe, pour fin novembre, sérieuses références exigées. Marquise de VEYNY, à Ferréville, par Anlezy (Nièvre). 30.975

CUISINIÈRE et FEMME de CHAMBRE, 30 ans environ, munités références, pour ville Normande. Mlle des BROSES, Verneuil-sur-Avre (Eure). 31.000

CHAUFFEUR, grands gages. Très expérimenté Hispano-Lancia. Références exigées. Jean COLCOMBET, 3, rue Lieutenant-Morin, Saint-Etienne (Loire). 30.823

FEMME dévouée, pour tenir ménage à homme seul avec enfants. C. MARGEAULT, Château Vieux Moulins, par Garchy (Nièvre). 30.499

FEMME de CHAMBRE, sérieuses références. Mme de LAAGE, 54, rue de Fontenay, Paris (8^e). 31.014

JEUNE FILLE de 16 à 20 ans, pour ménage et aider dans commerce. Bureau du journal. 30.974

JEUNE FILLE, 18 ans environ, sérieuse, pour ménage et courses chez dame tenant magasin bijouterie. Ecr. Mme DEYDARD, 9, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (8^e). 30.844

JARDINIER pour jardin potager à l'école professionnelle Nevers. 30.891
S'adr. ou écrire au Directeur.

MENAGE, l'homme toutes mains, la femme très bonne basse-courrière, pour garder et cultiver petite propriété. Ecrire en donnant références. Bureau du journal. 30.797

MENAGE sérieux, l'homme pour le travail de la cour, la femme pour cuisine et ménage. M. Georges BOURIOT, ferme de Chesny, par Montevrain (S.-et-M.). 30.832

MENAGE à toutes mains, pour la campagne. M. RENAUDIN, Le Plaisir, par Valigney-Monja (Ain). 30.854

MENAGE catholique, homme toutes mains, jardiner, moteur ; femme cuisine, lessive (lessiveuse électrique). S'adresser Comte de GONTAUT BIRON, Eleveur de la Petite Motte, Couzou-sur-Trézée (Loiret). 30.895

MENAGE, ou séparément, femme pour cuisine et petite basse-cour, homme pour le jardin et toutes mains. S'adr. J. de FROMENT, aux Presses, par Decize (Nièvre). 30.895

MENAGE jardinier-cuisinier actifs, excellentes références. Comtesse de SAMPIGNY, château de Villemontré, par Aigueperse. (P.-de-D.). 30.901

MENAGE basse-courrier, ou MENAGE l'homme à toutes mains, la femme pouvant faire 3 jours par semaine. Logé, chauffé, nourri, pour ferme près Nevers. Bureau du journal. 30.997

MENAGE, la femme bonne à tout faire, le mari s'occupant de la maison, du jardin et de l'auto, pour maison bourgeoise. Ou deux femmes pour le service de la maison. S'adr. à M. le Docteur GUERIN, à Capoy (Loiret). 31.018

MENAGE, jardinier, femme volailles et tâtelerie. M. RABOISSON, au Creuset, par Decize (Nièvre). 31.011

MENAGE sérieux, connaissant service valet de chambre et bonne cuisinière. Bonnes références, place stable et sérieuse. Ecr. Comte de MARIZY, 7, rue Pasteur, Joigny (Yonne). 31.013

Vente de Fonds de Commerce

A céder GRAND GARAGE, Nevers. On traite avec 30.000 fr. comptant. Bail à volonté. BERTIN, 55, avenue Hôtel-de-Ville, Choisy-le-Roi. 30.614

Achats

On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

Mairie de Varennes-les-Nevers

ADJUDICATION DES COUPES affouagères et des Chaumes communales

AVIS
Le maire de Varennes-les-Nevers a l'honneur d'informer le public que l'adjudication pour l'exploitation des Coupes affouagères aura lieu à la mairie le dimanche 15 novembre 1925, à deux heures du soir. Le même jour, à deux heures et demie du soir, adjudication des Chaumes communales. Le cahier des charges est déposé à la mairie, où on peut en prendre connaissance tous les jours.
Le maire : A. SURIEX 31.0

Agents d'Affaires

A vendre proximité sous-préfecture agricole Saône-et-Loire, BON MOULIN, 40 quintaux. Dépendances, terres et prés. Prix 200.000 débattre. S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbissey, Dijon. 30.735

Par acte sous signatures privées en date à Luz, du 5 octobre 1925, enregistré en cette ville le 7 octobre suivant, folio 30, case 18, les époux VALLETTE-ROBINET ont vendu aux époux MARGONNET-GUERIN le fonds de commerce de vins en gros, qu'ils exploitent à Luz, avenue de la Gare. Les oppositions, s'il en existe, seront reçues dans les délais légaux au Cabinet de MM. GUILLEMAUT et EPINAT, avocats-conseils, 6, rue Berbissey, Dijon. Pour première insertion. 30.979

A VENDRE Immeuble fonds, chef-lieu canton Centre. HOTEL-CAFE matériel comp. 12 ch. garnies, jard. dépend. Clientèle touriste. Gr. chif. Aff. Prix 30.000 fr. Gde. facil. paiement. Traitait au cash. S'adr. Mme BEAULANDE, 28, rue Maubeuge, Paris (9^e). 31.003

A CEDER TABAC BAR Justifié 40.000 bénéf. bruts, peu de frais généraux. Prix 55.000 à débattre. Facilités. Dec. Santé. EPITAU, 32 Av. de la Gare, Bourges. 31.020

Bonne EPICERIE BUVETTE d'angle avec Chambres Meublées à Nevers. A céder cause famille dans excellentes conditions. AGENCE HOTELIERE et IMMOBILIERE du CENTRE, 45, avenue G.-Clemenceau, à Nevers. Tél. 2.55. 31.037

2770. — HOTEL tenu 18 ans, jolie comm. très fréquentée. Bail à vol. loy. 2.000 fr. Aff. 50.000 à doubler en faisant bal et cuis. On place net 8.000 fr. par an. Terrasse, comptoir, s. à m., gr. cuis., 3 ch. (5 meublées), gr. s. bal (piano mécan.), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.807

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.808

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, belle comm., culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.808

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. Bail 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. boul., prés. maréchal, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.801

2809. — BOULANGERIE-PÂTISSERIE, comm. villeg. très fréquentée. Bail 12 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 12.000 par jour (90 pains fait par jour, 150 fr. pâtis. par semaine). Boul., s. à m., cuis., fournil moderne, 4 ch., s. à farine, cour, dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.801

2782. — CAFE, le mieux situé, gr. ville très commerc. Bail 12 ans, loy. 4.000 fr. Aff. 110.000 fr. en limonades (à tripler en faisant les soupes), terrasse, gr. salle café, salon, cuis., 3 ch., 3 caves et ch. froide. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.801

2786. — BUVETTE en bonne commune. Bail 6 ans, loy. 750 fr. Aff. 25.000 fr. à 40 % Salle de comptoir, cuis., 4 ch. Prix à déb. 18.000 fr., facilités. FRANCHON, Fontainebleau. 30.801

2806. — CHARBONS-EPICERIE-BUVETTE, excel. comm. banlieue Paris. Bail 20 ans, loy. 2.500 fr. (ss. loc. 1.200 fr.) Aff. 35.000 fr. en charbon, 45.000 fr. en épicerie-buv. On place net 40.000 fr. Boul., s. à m., cuis., art. cuis., cellier, 4 ch., ch. comm. magas., à charbons de bois, chantier, 2 chevaux. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.801

2807. — BOUTIQUE, excel. comm. de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2808. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2809. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2810. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2811. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2812. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2813. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2814. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2815. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2816. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2817. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2818. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

2819. — LOCAUX DISPONIBLES, rue de Paradi, Paris. Belle boutique et 1^{er} étage. Bail 8 ans. Loy. 8.000. Ecr. PLISSON, 18, rue Bleue, à Paris. 30.983

BOULANGERIE et CAFE petite ville de la Nièvre, exploités depuis 10 ans par vendeur qui se retire. Grosse vente de son et farine. Bel appartement. Affaire très pressée. Bureau du journal. 31.012

Locations

ON OFFRE
BON DOMAINE Cinquante-quatre hectares commune d'Ourouer (Nièvre), en métayage, pour le 11 mai 1926. Sérieuses références exigées. S'adr. à M. BOISSONNET, 5, rue Vanban, Nevers. 30.934

Ventes

CAMIONNETTE CHARRON 6 HP., force 350 kilos, bouchère ou boulangerie, éclairage, démarrage électriques, pneus confort, amortisseurs, compteurs kilométrique, chronomètre, très peu rouillé, état presque neuf, à vendre cause double emploi. S'adresser à M. PRUNET, boucher, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 30.837

TORPEDO 4 places GLEMENT-BAYARD 10 CV, avec roues amovibles, éclairage rouge, gondeaux, outillage complet, prix très intéressant avec garantie. Cause double emploi. Visible garage A. LIGER, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). Tél. 30.966

TORPEDO CITROEN 10 HP., luxe parfait état, cause double emploi. M. BARDIN, pharmacien, Cien (Oise). 30.972

TORPEDO FORD très bon état de marche pour cause double emploi. S'adresser Garage GOU-MONT, Saint-Pierre-le-Montier (Nièvre). 30.971

BRABANT DOUBLE, neuve, prix intéressant. Bureau du journal. 30.919

LOGOEMBLE BRELOUX 12 chevaux, type récent. Etat de neuf. Occasion exceptionnelle. MM. COUTURIER Frères, à Nevers. 31.000

GROUPE ELECTROGENE 110 volts, et batterie ACCUMULATEURS, conviendrait pour chaufferie. M. LICONIE, à Cercy-la-Tour (Nièvre). 30.967

PLUSIEURS POMPES A EPUISERMENT en bon état. Bonne occasion. S'adresser 10, rue Amiral-Courbet, Nevers. 31.002

LOT de 70 AGNEAUX ou AGNELLES en bloc ou par petits lots, gras et m.-gras. S'adresser à M. GOBET, fermier à Farochat, par Fleury-sur-Loire (Nièvre). 31.005

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

Demands à acheter un FORT MULET, faire offres de suite. M. A. BRILL, 32, rue du Docteur-Roche, Nevers. 30.923

Acheterai 10.000, **TORPEDO** 1925, parfait état, quatre places, bonne marque, 7 à 10 HP. Bureau du journal. 31.016

Personnel

ON DEMANDE
AGENTS sérieux actifs, pour Capitalisation, entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat. Ecrire A. VIROT, 33, rue Faubourg Saint-Martin, Paris. 30.890

JEUNES FEMMES et JEUNES FILLES, pour confections et tissage. S'adr. Ets MAUHAUFFE, 1, avenue Albert-1^{er}. 30.603

2 GARDES de nuit, pour établissements industriels, sérieuses références exigées. Bureau du journal. 30.787

MECANICIEN, connaissant le tour, pour entretien camions automobiles. S'adresser M. PERRIER, 9, Bd. de la République, Nevers. 30.918

OUVRIERES : marguerites, éventails rouges et noirs, feuillages en perles, pour couronnes. RENARD, 3, rue des Orteaux, Paris. 30.874

REPRESENTANT sérieux, bonnes références, pour la vente à la commission des vins du Centre, pour la Nièvre et départements limitrophes. S'adresser M. BISSON, vins en gros, Valençay (Indre). 30.793

TOURNEURS, AJUSTEURS, MANGEURS libérés du service militaire de préférence. Apprentis tourneurs et ajusteurs présentés par leurs parents. Etablissements A. JACQUIN, 33, rue d'Aligny, Nevers. 30.941

VOITURIERS pour transporter 1.500 tonnes charbonnages et moules sur wagon Corvol-Orgueulieux, à 4 km. de la gare. M. FROSSARD-NEUZY à Tracy, par Corvol-Orgueulieux (Nièvre). 31.005

GENS DE MAISON
ON DEMANDE
MENAGE gardien château, homme à toutes mains intelligent, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées. S'adresser M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 30.901

Divers
ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

ACHATS
On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.877

Le Passé... !!

Le Présent.

Hier
le macaroni était présenté en longs tubes bien incommodes à manger

Aujourd'hui
RIVOIRE & CARRET
présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

Matériaux de Construction
Anc. Maison J.-B. BOUDOT
A. POUSSON
Successeur
Quai de la Jonction, NEVERS
Téléphone 2-42

BANQUE POPULAIRE DE LA NIEVRE
SOUS LE CONTROLE DE L'ETAT
NEVERS - 1, Place de l'Hôtel-de-Ville - NEVERS (Téléphone 1-31)

ESCOMPTE - RECouvreMENTS - AVANCES - COMPTES-COURANTS
DEPOTS A INTERETS NETS D'IMPOTS - TITRES ET COUPONS

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS

HANGARS "BAUDIN"
Les seuls hangars vraiment pratiques

HANGARS agricoles et industriels
Constructions métalliques

THOMAS-BARPEAU A MIGNERES (LOIRET)
Plans - Devis envoyés gratuitement. Prix établis rendus franco, montage compris sans aucun frais de nourriture et couchage des monteurs

Fourrures et Pelleteries :-
HADACEK-COMTE
41, Rue Marie-Davy, CLAMECY

VÊTEMENTS DE DAMES :-
Écharpes, Collets et Manchons

REPARATIONS, TRANSFORMATIONS - ACHAT DE SAUVAGIN

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPECIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITE EGALE

A la Ville du Puy
M^{lle} L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

Déménagements - Transports
Ancienne Maison BAILLY
Fondée en 1868

CHAUTARD FRÈRES & C^e
Successeurs
Correspondants des Chemins de Fer
Tél. 40. NEVERS Tél. 40
Sable de Loire

CAMIONS AUTOMOBILES
Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capitonnés avec ou sans remorques.

Le Gérant : L. CRÉTEAUX, à Nevers
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

Ets. J. B. ROUSSILLON
23, rue des Perrières, NEVERS

BOIS DE CHAUFFAGE

Tarif en baisse au 1^{er} Novembre 1925

Croûtes chêne, le stère 24 fr.
Croûtes sapin, le stère 20 —
Croûtes chêne sciées à 0,30, le stère 32 —
Croûtes chêne sciées à 0,15, le stère 34 —
Rognures de parquet, le stère 26 —
Moulée de sapin, le stère 32 —

Livraison à domicile à partir de 2 stères dans la ville.

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
6 fr. 75 le kilogramme.
S'adresser au bureau du journal